SOMMAIRE

- Compte rendu de l'Assemblée générale.
- La bambouseraie de Saint Saturnin (51).
- Ah ! C'était le bon temps !
- Sauvez la chevêche d'Athéna.
- Quelques dates.

Nature et Avenir
Le journal

Mai 2006 **N°69** **1,5 €**

La Lathrée écailleuse de la forêt d'Elan

RAPPEL : Il vous est possible de **recevoir le Journal de Nature et Avenir** par e-mail. Pour cela demandez-le, en communiquant votre adresse e-mail à natureetavenir@free.fr .

Compte rendu de l'Assemblée Générale de Nature et Avenir du 28 janvier 2006

Le thème retenu, **"la biodiversité"**, est traité par cinq spécialistes :

- ✓ **Arnaud Bizot**, vice-président de la Société d'Histoire Naturelle des Ardennes (SHNA) et secrétaire du Groupe Régional d'Etude de la Faune, de la Flore et des Ecosystèmes (GREFFE)
- ✓ **Jean Emmanuel Ménart**, responsable du service milieux naturels de la DIrection Régionale de l'ENvironnement de Champagne-Ardenne (DIREN)
- ✓ **Michel Olivier**, Président du Comité de Liaison Environnement
- ✓ **Alain Sauvage**, du REgroupement des Naturalistes ARDennais (RENARD)
- ✓ **Daniel Yon**, Président de Champagne-Ardenne Nature Environnement.

Dans la salle, de nombreux membres de notre association, quelques nouveaux adhérents, des invités de marque : Bérengère Poletti, députée ; Sylvain Dalla-Rosa, Conseiller régional et adjoint à l'environnement de Charleville-Mézières ; Joseph Afribo, Conseiller général, Président de la commission Agriculture, Environnement, Travaux ; Gérard Lessieux, adjoint à l'environnement de Rethel.

Michel Olivier : « L'observation scientifique du fonctionnement de la nature a mis en évidence l'importance des interactions entre les milieux et l'existence d'une réelle solidarité entre l'ensemble des créatures qui vivent sur notre Terre.

C'est en 1992, au Sommet de la terre à Rio, que la diversité du vivant a été reconnue comme patrimoine commun de l'humanité.

A été validée, alors, une convention sur la diversité biologique.

Force a été de constater, dix ans plus tard, lors du Sommet mondial du développement de Johannesburg, que les avancées sur le sujet étaient loin d'être probantes.

Les constats demeuraient inquiétants : l'appauvrissement de la diversité biologique se poursuit et devient aussi alarmant que le changement climatique.

Dégradation des milieux naturels, surexploitation des ressources naturelles sont autant d'actions dont l'homme est à l'origine et qui induisent la disparition à court et moyen terme, de nombreuses espèces.

Flore et faune subissent des atteintes directes extrêmement graves, qui atteignent pratiquement toutes les espèces vivantes : détérioration ou destruction des habitats, retournement des prairies, drainage, assèchement des zones humides, urbanisation désordonnée, …

Leur destruction s'accompagne inévitablement de la disparition de toutes les espèces qu'ils hébergent, des plus médiatiques au plus modestes.

Il faut garder à l'esprit que l'habitat est bien plus qu'un simple cadre de vie pour une espèce : il lui procure abri, nourriture et sites de reproduction. Et comme l'espèce, de son côté, joue un rôle dans cet habitat, c'est bien la notion d'écosystème qu'il convient de ne pas oublier.

Mais, d'autre part, les écosystèmes sont menacés indirectement, et plus sournoisement, par l'altération des processus dont ils dépendent : détérioration du cycle de l'eau, pollution diffuse généralisée de l'air, de l'eau et des sols, modifications climatiques, … toutes ces atteintes portées au processus naturel engendrent des dysfonctionnements importants des écosystèmes, qui se répercutent sur les espèces qui les habitent.

Mettre un accent exagéré sur la protection directe des espèces, en négligeant celle des habitats et des processus, est une mauvaise stratégie.

Chasseurs et protecteurs, frères ennemis, se disputent, perdent leur crédibilité, ce qui exclut toute collaboration pour défendre leur intérêt commun, à savoir la nature et toutes les espèces.

Mais, bien plus grave, la grande perdante est la nature.

Les vrais ennemis sont ailleurs et représentent des lobbies puissants : il faut les chercher dans tout ce qui menace aujourd'hui les écosystèmes et les grands processus naturels, comme **une certaine conception de l'agriculture, le gaspillage des ressources en eau, les pollutions chroniques de l'air, de l'eau et des sols**. L'urgence voudrait que tous les utilisateurs de la nature fassent preuve de lucidité et se montrent capables d'unir leurs forces.

Peu à peu, la notion de protection se transforme, remplacée par celle de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles qui réintègre l'homme dans la nature et lui confère de surcroît la charge de l'exploiter par une gestion raisonnable et volontaire.

A condition toutefois que l'on ait acquis une bonne connaissance du fonctionnement des écosystèmes et des contraintes écologiques que suppose la préservation des espèces ».

Madame Emond insiste sur le fait que nous disons depuis des années qu'il faut utiliser moins de pesticides et que rien n'est fait. Quelle solution ?

Jean Paul Davesne rappelle que la culture biologique doit être encouragée à la fois par les pouvoirs publics et les consommateurs que nous sommes. En achetant **« bio »** (des produits ardennais de préférence dont la liste figure dans le journal n° 66 de Nature et Avenir), on encourage une agriculture respectueuse de l'environnement.

Daniel Yon : « Les associations, et je peux l'affirmer, la communauté scientifique, sont depuis trente ans demandeurs d'une véritable politique du patrimoine naturel. Nous sommes convaincus qu'aujourd'hui, une telle démarche mérite un rassemblement ambitieux de nos forces.

Il est d'autant plus nécessaire qu'un cadre opérationnel soit dressé, que les disponibilités financières s'amenuisent à chacun de nos pas et que la tentation est permanente de laisser sur le bord de la route un domaine dont la conscience sociétale est récente et pour lequel la conviction de beaucoup d'acteurs est encore faible.

En organisant les conditions d'échanges locaux, le Comité de Liaison Environnement, a visé à préciser les meilleures solutions à déployer pour stopper la perte de biodiversité.

Comment dessiner à l'échelon régional un réseau cohérent d'espaces naturels protégés ? Quelle articulation avec les schémas de services collectifs nationaux, notamment celui des espaces naturels et ruraux ? Quelle obligation d'insertion dans les différents schémas directeurs SDAGE en révision, SCOT, chartes des P.N.R..... ?

Quels engagements ? De quels acteurs institutionnels ? A quelle échéance ?

Si la nouvelle étape de décentralisation (réserves naturelles régionales, …) laisse augurer la naissance d'une véritable possibilité de programmations dans ce domaine, les ressources humaines et les moyens, le contenu et le partage des responsabilités engagées, bref, l'appropriation économique, doivent être précisés.

Enfin, face à une demande sociale qui apparaît souvent strictement consommatrice, comment asseoir une volonté, nécessairement partagée, de sauvegarder les ressources naturelles et particulièrement la biodiversité sur le long terme ?

Le ministère de l'écologie et du développement durable, qui avait mis en chantier

l'élaboration d'une stratégie nationale de la biodiversité, et obtenu un prolongement audible à l'occasion de la Conférence mondiale sur la Biodiversité hébergée à l'UNESCO a, depuis, abandonné le projet d'une grande Loi sur la Protection de la Nature.
Il est donc plus que jamais utile de déployer notre énergie pour que, non seulement les efforts locaux soient cohérents et amples, mais qu'avec la mobilisation de nos réseaux nationaux, les plans d'action, prévus initialement à l'échelle nationale en déclinaison des orientations stratégiques, soient élaborés.

Selon sa méthode de travail habituelle, le Comité de Liaison Environnement de Champagne Ardenne vous offre la possibilité de participer à cette construction et vous remercie de votre contribution.

Des enjeux à partager

Même avec une avancée sensible de l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles (incitation aux technologies propres, au recyclage des déchets toxiques, aide à de nouvelles formes ou pratiques agricoles…)

Même avec une implication sérieuse des acteurs socio-économiques, des élus, et des organismes publics au travers des schémas nationaux de service, des orientations régionales de la gestion de la faune sauvage, demain des schémas régionaux de développement (économique, touristique, des transports)
Même avec un accroissement à l'échelle régionale des préoccupations environnementales (promotion de la haute qualité environnementale dans l'habitat, recherche d'une maîtrise de réseau de données sur la qualité de l'air, …)

Même avec une mobilisation forte des services de la DIREN

Même avec le constat de sympathies en hausse parmi les citoyens,

La biodiversité n'a pas encore trouvé en Champagne-Ardenne la place qui est la sienne.

Nous devons donc **commencer par nous accorder** sur ce que nous considérons comme **les enjeux :**

-Conserver la biodiversité, sa richesse, son intérêt, son accessibilité,

-Identifier les acteurs déterminants, propriétaires ou bailleurs,

-Partager cet enjeu de la biodiversité avec l'ensemble des acteurs publics et privés,

-Dynamiser une prise de responsabilité des acteurs publics.

Des objectifs à cinq ans

Le mouvement associatif régional a joué un rôle déterminant dans la constitution des outils et le rassemblement des connaissances naturalistes nécessaires à une véritable politique des espaces naturels. L'Union Régionale Champagne Ardenne pour la Nature et l'Environnement (URCANE, devenue CANE) qui avait établi un premier inventaire à la fin des années 70, a déclenché avec l'appui des Etats régionaux de l'Environnement, la création en France du premier inventaire régional des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Son comité scientifique, qui s'est individualisé rapidement, pour garantir une plus grande lisibilité de l'action, en association spécifique (Groupe Régional d'Etudes Faune Flore Ecosystème) a mené à terme le premier inventaire puis son actualisation, maintenant la Champagne Ardenne dans le peloton de tête des Régions disposant d'un outil de travail élémentaire minimum.

La constitution du réseau Natura 2000 a été largement alimentée par cette base, mais malheureusement confrontée à un déficit considérable d'accompagnement par l'Etat et minée par des oppositions rassemblées sur une base assez artificielle et peu constructive.

Des investissements en temps, considérables, de la part de plusieurs associations ont été consacrés à des dossiers locaux significatifs et quelques succès ont été obtenus comme l'achat et la protection des étangs d'Outines et d'Arrigny, l'établissement de la réserve naturelle nationale de La Horre.

Pour autant, beaucoup de temps a été perdu et des milieux précieux se sont dégradés. Il est donc plus que jamais urgent de redéfinir des objectifs clairs pour tous.

Après une première tournée associative conduite sous l'égide du CLECA, j'en identifie trois :

-Constituer et garantir une connaissance du patrimoine naturel régional

-Protéger les espaces les plus remarquables et avancer vers un réseau pérenne

-Assurer la protection au moins à moyen terme de la nature ordinaire

Constituer et garantir une connaissance du patrimoine naturel régional

La connaissance du patrimoine naturel régional repose sur des données parfois anciennes, parmi lesquelles beaucoup de données historiques sont encore concrètes. Les collections publiques des Musées, certaines collections privées, sont également des supports potentiels de recherche qu'il s'agisse d'herbiers, de collections d'insectes ou d'oiseaux.

Même pour des groupes zoologiques assez bien connus, les données objectives sont souvent lacunaires ; il convient d'acquérir une vision complète d'un minimum d'entre eux, sans abandonner des familles d'invertébrés ou de végétaux parfois totalement ignorées, en sachant capter toute opportunité (disponibilité de spécialistes).

La garantie de données significatives est un élément prioritaire pour tisser une stratégie acceptable par chacun des groupes d'acteurs.

Le traitement, le stockage, la restitution des données sont presque un objectif en soi, aboutissant à une accessibilité déterminante pour l'action à long terme comme pour l'action au quotidien du plus grand nombre d'acteurs.

Protéger les espaces les plus remarquables et avancer vers un réseau pérenne

Les éléments les plus remarquables doivent être protégés de manière pérenne, ce qui ne veut pas dire que la gestion actuelle, parfois très adaptée soit abandonnée, ni même nécessairement le statut foncier modifié. Le degré de protection mérite d'être étudié précisément sur des bases scientifiquement objectives, mais arrêtées avec détermination.

C'est un véritable réseau qui doit être construit. L'existence des rares réserves naturelles nationales, les sites Natura 2000 transmis à la Commission européenne, les quelques réserves biologiques forestières, arrêtés de biotopes, etc, constituant une base certaine.

Stopper l'érosion de la biodiversité est d'ailleurs un objectif national (et international) largement affiché qui demande une traduction aussi concrète qu'intelligente.

Assurer la protection au moins à moyen terme de la nature ordinaire

Si l'exceptionnel habite encore le grand espace banalisé de la Champagne crayeuse, c'est bien d'une reconquête des éléments de patrimoine les plus modestes, et surtout du rétablissement des possibilités d'échanges, de flux génétiques, entre populations (animales ou végétales) dont nous avons besoin. C'est possible et économiquement acceptable.

Il en va de même pour l'ensemble des milieux, certains diront de nos principaux paysages.

Reconquérir en forêt des espaces ouverts ou semi-ouverts, ménager des lisières arbustives, maintenir ou recréer des petites collections d'eau et des zones humides de place en place, conserver ou constituer dans les tissus urbains une continuité avec les boisements ou les milieux naturels périphériques, laisser des berges vivantes et en végétation spontanée au cœur des habitations, sont autant de gestes d'aménagement à portée de décision de chaque élu et à portée d'exigence de chaque citoyen.

Zone humide à préserver

La nature ordinaire, celle de la proximité, mérite une attention spécifique. Elle est l'élément patrimonial autour duquel il est le plus aisé de mobiliser la Commune ou l'intercommunalité.

Des actions réalistes pour une politique ambitieuse à cinq ans et un arrière plan valorisant pour le développement régional

Le développement régional, qui fait l'objet d'une réflexion actuelle en profondeur, ne

peut ignorer l'avenir du patrimoine, qu'il s'agisse du patrimoine culturel, naturel ou paysager. Les aménités, c'est-à-dire les biens dits gratuits, qu'apportent les espèces comme les espaces sont divers et souvent fondamentaux.

C'est bien dans une vision de conservation dynamique, avec une reconnaissance largement partagée par les citoyens, qu'un programme d'actions pour le patrimoine naturel doit servir de garantie à un développement harmonieux et durable.

Actualiser et compléter les inventaires

La mobilisation des naturalistes sera d'autant plus ample que l'effort public sera affirmé, et dépassée la simple reconnaissance des enjeux de la biodiversité.

La Région et l'Etat, accompagnés de l'Agence de l'eau, ont entamé récemment un inventaire géo-référencé de la flore régionale, confié au Conservatoire botanique national du Bassin parisien. Des déclinaisons doivent être amorcées à l'échelle des Départements, voire des échelons plus fins des territoires.

Dédier des moyens spécifiques à la protection et à la gestion des espaces naturels

Sans délaisser la recherche d'améliorations juridiques et fiscales favorables aux propriétaires d'espaces naturels d'intérêt majeur, une véritable programmation est à construire.

Des possibilités ont été accrues par les Agences de l'eau sans que les lignes budgétaires soient consommées pleinement faute de maîtres d'ouvrage.

Définir un objectif de protection en % des territoires et des habitats naturels est une nécessité.

Dédier des moyens pour en définir et en assurer la gestion, un engagement à prendre.

Divulguer et sensibiliser

L'éducation à l'environnement doit tendre, à travers la transmission du savoir et le développement du sens critique, à la prise de conscience de nos responsabilités et à la modification de nos comportements, dans la tolérance et le respect de chacun.

Plus particulièrement à propos du patrimoine naturel, elle permet de sortir de certains schémas très ancrés dans la société, comme « nature = terrain de jeux, nature = parcs d'attraction, nature = espace infini à consommer sans modération »

Le mouvement associatif a donné énormément dans ce domaine, sans que le relais institutionnel soit nécessairement pris à la hauteur de l'objectif.

D'une manière générale, l'accès à l'information reste la base de la participation attendue des citoyens à la prise de décision. Un changement culturel qu'il reste à faire aboutir.

Traduire dans les politiques sectorielles et les choix d'aménagement

Les différentes politiques d'aménagement du territoire, les choix des modes de transports et tracés des infrastructures et les types de développement rural, agricole et forestier, peuvent et doivent intégrer la protection des espèces et des espaces.

Conditionner les aides, notamment dans les projets et les contrats de territoires

Au travers des contrats de territoires (Pays, Parcs naturels régionaux, Agglomération) négocier et appliquer la règle de la conditionnalité n'est plus choquant à partir du moment où une véritable stratégie régionale sera définie, partagée et adoptée.

Le vidéorama présenté par **Arnaud Bizot** avait pour ambition d'illustrer la biodiversité en choisissant l'exemple des fougères. Félicitons Arnaud pour sa présentation claire et très bien documentée.

La Botryche lunaire

Bérengère Poletti : « Dans notre département il y a des richesses naturelles importantes. Des discussions ont eu lieu à propos de **Natura 2000** car il faut trouver la juste mesure en tout et on n'avance que si on sait écouter tout le monde. De temps en temps, il faut

tout de même savoir imposer un certain nombre de mesures sinon des amendes considérables de l'Union Européenne vont devoir être payées par la France. Quand on sait l'état des finances de la France (2000 milliards d'Euro de déficit) cela ne facilite pas les choses en faveur de l'agriculture biologique même si un certain nombre de mesures notamment fiscales sont prévues.

Je terminerai en précisant deux mesures gouvernementales en faveur de la biodiversité :

- des mesures concernant l'aménagement du territoire qui devra être pris en compte dans les chartes collectives à mettre en place.
- une mesure en terme d'infrastructure (autoroute, TGV) sachant qu'il était urgent de réagir pour préserver la biodiversité.

Tout cela pour dire, heureusement qu'il y a des choses qui se font, heureusement qu'il y a des réactions qui existent notamment au niveau du Conseil Régional, notamment la démarche HQE. J'espère qu'on va pouvoir développer la protection de la biodiversité dans les années à venir. En effet, c'est un sujet qui me tient à cœur comme l'environnement en général. Le problème des OGM devrait aussi être abordé puisque les personnes qui veulent promouvoir les cultures OGM s'appuient justement sur la protection de la biodiversité en disant qu'on n'utilise plus de pesticides ni ce genre de produits. »

Roland Behr : « Je voudrais insister sur le problème des plantes dangereuses, exotiques qui n'ont pas de prédateurs et qui prolifèrent d'une façon exponentielle, si bien qu'arrivé à un certain point, il n'est plus possible de les détruire. La Renouée Sakhaline qui passe sous les routes, en est un exemple. »

La renouée sakhaline

Jean Paul Davesne : « La Société de Protection de la Nature de la Haute Marne a édité un fascicule sur ce sujet et nous pouvons en faire autant. »

Daniel Yon : « J'attire l'attention de Madame Poletti sur le fait que la communauté scientifique s'est mobilisée sur ce sujet mais il y a un manque criant de moyens. Par exemple, dans le marais poitevin, la Jussie a coûté des millions. C'est au début de l'invasion qu'il faut agir et il faut s'en donner les moyens.

Roger Gony : « A propos de Natura 2000 dans les Ardennes, ce n'est pas le bon discours de dire que l'Europe nous **impose**. L'aberration la plus grande c'est qu'on a les moyens de dénigrer ce que l'Europe nous demande mais l'Etat ne se donne pas les moyens de faire comprendre aux Français l'intérêt des mesures environnementales. Le budget du Ministère de l'Environnement est de 0,3 % du budget national. Tant qu'on en restera là, on ne pourra pas avancer.

Pour faire une autoroute, on détruit 20 ha de marais et comme mesure compensatoire, on s'engage à ne pas détruire 20 ha de marais situé un peu plus loin. C'est comme si on allait ensemble à la banque, vous retirez 200 € et je vous les prends. Et je vous dis, en compensation la prochaine fois que vous retirerez 200 €, je ne vous les prendrai pas.

Et puis on s'aperçoit que pour faire l'autoroute, on fait des remembrements et qu'on draine plus de 100 ha. Alors qu'on est dans les politiques de qualité de l'eau et de la lutte contre les inondations, cela passe comme une lettre à la poste. On est dans le n'importe quoi.

Pour Natura 2000 dans la vallée de l'Aisne, on a des travaux aberrants qui se font et l'Etat ne se donne pas les moyens d'intervenir. Il faudrait mettre les moyens là où c'est nécessaire. Il faut beaucoup informer, mais l'information a un prix. »

Joseph Afribo, Conseiller général, Président de la commission agriculture, environnement, travaux : « Le Conseil Général est très attentif. La préservation des milieux naturels est une priorité, il faut le savoir. Le Conseil Général des Ardennes intervient dans de nombreux domaines. Une politique volontariste nouvelle se développe :

1. au sujet de l'eau potable
   - Recherche en eau

- ❖ Périmètre de protection des captages (1 400 000 € en 2005, autant en 2006)
- ❖ Schéma départemental d'alimentation en eau (avec la DDAF et l'Agence de l'eau)
- ❖ 55 000 € pour les opérations fertimieux Bar et Retourne (contre les nitrates et produits phytosanitaires)
- ❖ plate-forme de prélèvements des produits phytosanitaires

2. pour l'assainissement des eaux usées :
   - ❖ 2 8000 000 € pour aider au fonctionnement des stations d'épuration
   - ❖ chaque commune doit
   - • se doter d'un service public d'assainissement
   - • procéder au zonage du territoire (assainissement collectif ou individuel)
   - • mettre en place un technicien qui contrôlera les installations
   - ❖ mise aux normes des bâtiments d'élevage (subvention de 60 % des travaux)
3. aménagement des cours d'eau et lutte contre les inondations et **aide à la fédération de pêche pour le financement de son local.** »

Daniel Yon : « La directive cadre eau nous impose une obligation de résultats sur la qualité des eaux. Une politique de l'eau se met en place au niveau régional : il faut savoir que nous n'arriverons à quelque chose que si les quatre départements se mobilisent. C'est un travail compliqué car il s'adresse à divers secteurs de l'économie.

Il manque les fonds de la taxe départementale sur les espaces sensibles qui pourraient permettre d'avancer. »

Joseph Afribo : « Je vous rejoins tout à fait. Tout permis de construire ou revente impose une mise en état de l'assainissement. »

Jean Paul Davesne : « Pour l'assainissement la réalisation d'une rhizosphère à la sortie du bac dégraisseur et de la fosse septique n'est pas autorisée dans les Ardennes.

On fait de la pub depuis quinze ans pour ce procédé et il n'est pas autorisé dans les Ardennes alors qu'il l'est ailleurs. »

Joseph Afribo : « Le système EPARCO sur 3 m² est autorisé. »

Daniel Yon : « Il n'y a pas d'exclusion des systèmes d'épuration par macrophytes. Les services techniques des agences devraient pouvoir vous aider. »

Joseph Afribo : « Adressez-moi un courrier. »

Jean Paul Davesne : « D'autres départements réalisent des brochures d'information sur les milieux (Ex : Seine maritime, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Aisne, Lot et Garonne, …). »

Pierre Dupuit : « Pouvez vous nous expliquer, Monsieur Yon, comment 10 % du budget de l'Agence de l'eau a été détourné.

Daniel Yon : « Cet argent a été repris par Bercy et réinjecté dans le Budget. »

Bernard Ulrich : « La DIREN n'a ni les moyens, ni les pouvoirs, donc pas la volonté de réaliser grand chose. On est gavé de « yaqua », de dossiers, de rapports, … . Il faut savoir que la DIREN et le Ministère de l'Ecologie vont disparaître. Les décisions interministérielles vont atomiser les actions environnementales.

Où voit-on la DIREN sur le terrain ? Que fait la DIREN pour les écoles ? Que fait la DIREN pour les associations ? Quelle information fait-elle passer ?

J'envoie souvent des informations à la DIREN, je n'ai jamais de réponse. La DIREN est un fantôme.

Le Conseil Général, à moins qu'il ne soit en complète métamorphose, se fiche complètement de l'environnement dans les Ardennes. Cela fait 20 ans qu'il n'y a aucune réponse du Conseil Général aux propositions des associations.

Que font la DIREN et le Conseil Général pour éviter que l'on transforme notre belle région en territoire lunaire ? On stérilise les champs ; on draine jour et nuit (la nuit pour éviter de se faire voir) ; les boqueteaux

disparaissent le long de la RN 51. On va dire qu'il y a un problème de sécheresse cet été. Quelle prévention est réalisée vis à vis de l'eau, des milieux naturels, donc de la biodiversité ?

Le Conseil Général se tait. Au cours des remembrements, les PQPN sont pris en otage mais rien n'est fait pour préserver la biodiversité.

Le Conseil Général applique la loi en ce qui concerne l'eau mais cela ne va pas plus loin.

Un Monsieur Communication a été embauché au Conseil Général. Une revue luxueuse a été réalisée dernièrement. Il n'y a pas une page sur l'environnement. On n'a pas de Monsieur Environnement au Conseil Général des Ardennes. Ce qui est fait, c'est du pipeau, on continue à assassiner la biodiversité. »

Monsieur Ménard : « Si j'étais aussi pessimiste que vous, je ne serais pas resté à la DIREN. C'est vrai que la loi de 1976 est bafouée et que 30 ans après, il faut encore expliquer cette loi. »

« La politique de l'état en faveur de la biodiversité s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale élaborée en février 2004 et déclinée de façon plus concrète à travers 7 plans d'actions qui ont été présentés en novembre 2005.

Elle constitue le 3e axe d'action du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (M.E.D.D.) pour l'année 2006, après le changement climatique et la sécurité contre les risques sanitaires, technologiques et naturels.

Certaines actions proposées à l'échelle nationale se voient déjà mises en œuvre dans le cadre des Plans d'Action Stratégique de l'État dans le Département des Ardennes (P.A.S.E.D.-08) ou en Région Champagne-Ardenne (P.A.S.E.R.-C.A.).

La stratégie nationale.

Elle a pour objectif de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010, en luttant contre

- la destruction des habitats ;
- les effets destructeurs des espèces allogènes
- la surexploitation des espèces.

À cette fin, un ensemble d'actions doit être mis en œuvre de façon intégrée (pas de politique particulière supplémentaire) tout en restant guidées par les 4 orientations suivantes

- le respect et la préservation de la biodiversité doit être l'affaire de tous (importance du Conseil National du Développement Durable ; importance des actions d'Éducation à l'Environnement) :
- la reconnaissance de la valeur économique de la biodiversité (développement de la comptabilité des aménités et des dommages à l'environnement) ;
- l'intégration de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques (politiques sectorielles ; urbanisme ; développement de mesures incitatives) ;
- le développement de la connaissance scientifique et de l'observation de la biodiversité (Institut Français de la Biodiversité ; Réseau National des Données sur la Nature).

Les 7 plans d'action.

Outre 2 plans mettant en valeur l'importante responsabilité de la France outremer (le plan d'action « mer » et le plan d'action « international »), 5 autres plans sont susceptibles de voir leur application concerner les Ardennes. Ils concernent :

- l'agriculture (avec, notamment, la mise en œuvre des actions agricoles favorables aux sites Natura 2000) ;
- les infrastructures de transport ;
- les projets de territoires (avec, notamment, un accent mis sur le rôle exemplaire des Parcs Naturels Régionaux) ;
- l'urbanisme ;
- les espaces naturels et les espèces remarquables (avec, notamment, un «achèvement » du réseau des espaces exceptionnels protégés, depuis le niveau d'intérêt régional jusqu'au niveau d'intérêt européen).

Les actions actuellement en cours (P.A.S.E.D.-08 et P.A.S.E.R.-C.A.).

La préservation et la valorisation de la diversité biologique et des paysages fait l'objet de l'action 2.2. définie dans le P.A.S.E.D.-08 en cours d'achèvement (2004-2006).

Elle fixe 6 objectifs parmi lesquels on peut identifier :

la mise en œuvre du réseau Natura 2000 (dont l'aboutissement des mesures de gestion des sites existants et désignation de sites complémentaires) ;

la gestion des réserves naturelles nationales et l'accompagnement de la politique des réserves naturelles régionales ;

la mise en cohérence des politiques publiques pour éviter la dégradation des espaces naturels sensibles, notamment les zones humides.

À l'échelle régionale, viennent compléter ce plan d'action :

la mise en place du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ;

la mise en place de l'antenne « Champagne-Ardenne » du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (C.B.N.B.P.) ;

la mise en œuvre des Orientations Régionales pour la Gestion de la Faune sauvage et l'amélioration de la qualité de ses Habitats (O.R.G.F.H.).

Conclusion.

L'action quotidienne des associations de protection de la nature et, parmi elles, de Nature et Avenir, apparaît essentielle, aujourd'hui plus que jamais, notamment au regard de 3 des 4 orientations de la stratégie nationale pour la biodiversité :

- la mobilisation de tous les acteurs de la société.

En effet, l'éducation à l'environnement de tous les interlocuteurs du monde associatif demeure un facteur important susceptible de déclencher l'adhésion de tous à cette politique.

- La reconnaissance de la valeur économique de la biodiversité.

Autant dans l'évaluation quantitative des préjudices risquant d'être portés à la diversité du vivant que dans l'explication de l'intérêt économique qu'il y a, souvent, à préserver la richesse du patrimoine biologique, une association comme Nature et Avenir peut convaincre et agir avec efficacité plus souvent qu'on ne pourrait le croire.

- L'accroissement des connaissances.

La contribution, tant passée (contribution à la constitution du réseau Z.N.I.E.F.F.) qu'à venir (futur observatoire de la faune sauvage, contribution aux inventaires du C.B.N.B.P., diffusion des connaissances sur la « nature ordinaire »), des précieux « amateurs » du réseau associatif n'est plus à démontrer.

C'est pourquoi la participation de Nature et Avenir demeure stratégiquement très importante pour renforcer, compléter ou enrichir l'action de l'État en faveur de cette cause d'intérêt majeur.

Jean Paul Davesne : « Les remembrements continuent à démolir les paysages, donc la biodiversité, en accélérant l'érosion, donc en amplifiant les risques d'inondation et de sécheresse. »

Daniel Yon : « Les commissions communales de remembrement échappent au droit commun. Tant qu'on n'aura pas dans ce pays une modification législative que nous réclamons depuis longtemps, on n'aboutira pas. En effet chaque commission est totalement indépendante par rapport au droit. »

Sylvain Dalla-Rosa : « C'est toujours avec plaisir que je participe aux travaux de votre association. La qualité des propositions et l'engagement de chacun de vos adhérents permettent de faire avancer les questions environnementales. D'ailleurs certaines interventions des participants ont encore, aujourd'hui, permis de poser de vrais problèmes. Vous n'avez pas été sans interpeller les pouvoirs publics, les différentes collectivités afin de pointer, en particulier, la faiblesse des moyens financiers attribués à la protection de notre environnement. C'est notamment le cas pour le ministère du développement durable qui voit son budget plafonner à un peu plus de 0,3 %. Vous avez probablement raison de dire qu'il s'agit d'un affichage financier qui ne répond pas aux besoins, loin s'en faut. Je voudrais, néanmoins, vous dire que si ces dernières années, les élus locaux et les pouvoirs publics prennent mieux en considération les problèmes environnementaux, c'est en grande partie grâce à l'action de militants de terrain comme vous.

Concernant le Conseil Régional, l'effort en faveur de l'environnement sera à la hauteur de 6,5 millions d'€uro. Outre le prolongement des actions de l'accord cadre entre l'ADEME et la région, nous intervenons sur l'éducation à l'environnement, sur le soutien aux

différents projets de charte de l'environnement ou encore en soutien aux Parcs naturels régionaux et notamment celui des Ardennes qui doit voir sa labellisation en 2006. Autre innovation cette année, les premières réserves naturelles régionales seront concrétisées. Dans notre département, celle de Charleville-Mézières sera probablement prise en compte dans le soutien de la région puisque dorénavant il s'agit de sa compétence.

Vous l'avez compris, l'intervention de la Région couvre plusieurs domaines et pour agir efficacement, nous avons besoin de vous, de vos contributions, de votre participation active. Je sais que nous pouvons compter sur vous et que vous allez être actifs. En conclusion, je veux vous dire mon intérêt pour la qualité de vos débats et transmettre mes félicitations aux auteurs des diaporamas qui nous ont été projetés.

Alain Sauvage présente ensuite un diaporama sur la biodiversité chez les animaux. Ses actions concrètes sont expliquées avec beaucoup de compétence.

Roger Gony a tenu à remercier Nature et Avenir lors de l'action contre la Rave Party de Marigny le 28 avril 2005 (voir compte rendu d'activité 2005 dans le journal 67-68).

Dernière minute : L'ancien Préfet de Champagne-Ardenne est condamné par le tribunal administratif à verser les sommes de 900 € à France Nature Environnement, ainsi qu'au Comité de Liaison Environnement de Champagne-Ardenne. (Plus de détails dans le prochain numéro sinon voir l'UNION du 11 mai 2006).

Merci à Roger Gony

La seconde partie de l'après midi comporte le rapport moral, le compte rendu d'activité (voir journal 67-68), le bilan financier (que vous pouvez obtenir sur demande si vous n'étiez pas à l'Assemblée Générale) et le projet de budget 2006. Les commissaires aux comptes donnent quitus au CA de sa bonne gestion.

Le Conseil d'administration est renouvelé, sa composition est la suivante : Josiane Massiaux, Franck Breton, Jean Paul et Christiane Davesne, Janine Vuibert, Pierre Dupuit, Guy Fricoteau, Georges Malherbe, Odile Bailly, Jean Parcelier, Jean Louis Bouchez, Ludivine Pothier, Josiane et Claude Bertaux.

Se présentent et sont élus : Roselyne et Bernard Ulrich.

Le programme des activités 2006 est présenté.

La liste des responsables des différentes commissions est communiqué, quelques modifications y sont apportées (voir page suivante).

La liste des associations environnementales ou assimilées des Ardennes et des départements voisins, ainsi que la liste des administrations environnementales peuvent être consultées sur le site internet : **natureetavenir.free.fr** mis à jour par Gérard Tisserand.

Le bureau élu lors de la réunion du Conseil d'Administration, le mardi 7 février 2006 se compose comme suit :

Présidente : Josiane Massiaux	-	Vice président : Frank Breton
Secrétaire : Jean Paul Davesne	-	Secrétaire adjoint : Claude Bertaux
Trésorier : Pierre Dupuit	-	Trésorier adjoint : Guy Fricoteau

Répartition des responsabilités à Nature et Avenir en 2006.

Agriculture, OGM, Ferticraie Retourne : Josiane MASSIAUX, Jean Michel et Odile MOUCHET.
Agence de l'eau Rhin-Meuse, Boues de stations d'épuration : Jean Noël HATRIVAL, Roger GONY.
A34 : Josiane MASSIAUX, Jean Noël HATRIVAL.
Pays Rethélois : Jean Paul DAVESNE, Pierre DUPUIT,Marie Thérèse LAFOLLIE, Pierre BRION, Jean Marc FELIX
Centre d'Eveil au Patrimoine : Josiane BERTAUX, Jean Paul DAVESNE, Francine CHAMAGNE.
Commission des carrières : Roland BEHR, Jean Noël HATRIVAL, Jean Paul DAVESNE.
Champagne-Ardenne Nature Environnement : Jean Paul DAVESNE, Marc LANGLOIS.
Comité départemental des propriétaires et des gestionnaires de l'espace rural : Josiane MASSIAUX, Roger GONY.
Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage : Alain SAUVAGE, Pierre DEOM et Jean Paul DAVESNE.
Comité de liaison environnement : Georges D'ACHON, Jean Paul DAVESNE.
Commission de nomination des commissaires enquêteurs : Josiane MASSIAUX.
Commission départementale d'hygiène : Josiane MASSIAUX, Roger GONY, Jean Louis BOUCHEZ.
Commission départementale d'orientation de l'agriculture : Roger GONY, Jean Louis BOUCHEZ, Jean Michel MOUCHET.
Commission déchets : Jean Paul DAVESNE, J.M. HORREAUX, Michel LAURENT, Christel SAUVAGE, T. WEBER.
Commission régionale des déchets : Marc LANGLOIS, J.M. HORREAUX.
Commission des sites : Josiane MASSIAUX, Jean Paul DAVESNE, Roland BEHR.
Commission urbanisme : Jean Paul DAVESNE, Roger GONY.
Commission Locale d'Information et de Surveillance de Bourg Fidèle : Jean Louis BOUCHEZ.
CLIS de Romagne sous Montfaucon (55) : Jean Marie HORREAUX.
CLIS d'Eteignières, CLIS de Sommauthe : Josiane MASSIAUX, Jean Paul DAVESNE, Michel LAURENT, M. GALLOIS, S. LECOESTER.
Commission Locale d'Information et de Surveillance de Chooz-amibes : Jean Marc FELIX, Bruno MAHE.
Conservatoire du patrimoine naturel : Marc LANGLOIS, Jean Pierre RENAUDIN.
Eau : Jean Paul DAVESNE, Flavien DEMISSY.
Energie, Nucléaire, risques industriels, sites et sols pollués : Jean Marc FELIX, Christel SAUVAGE.
Faune, chasse : Pierre DEOM, Luc GIZART, Alain SAUVAGE, Ludivine POTHIER, Jean François MALICET, Jean Paul DAVESNE, Roselyne et Bernard ULRICH.
Flore : Arnaud BIZOT, Jean François MALICET.
Forêt : Michel COLCY, Jean Pol DOSIERE.
Gestion des déchets de chantiers du bâtiment : Jean Noël HATRIVAL, Jean Paul DAVESNE.
Graphisme et journal : Christiane & Jean Paul DAVESNE, Raymond Godart, Michel LAMMENS, Odile BAILLY, Janine VUIBERT, Josiane & Claude BERTAUX, Pierre BRION, Guy FRICOTEAU.
Juridique : Jean Louis BOUCHEZ.
Liaison avec les écoles : Monique CONSTANT, Sylvie RENAUDIN..
Milieux naturels et sites Natura 2000 : Ludivine POTHIER, Roger GONY.
Observatoire sécheresse : Josiane MASSIAUX, Michel LAURENT.
Office de l'environnement : Jean Paul DAVESNE, Pierre DUPUIT, Marie Thérèse LAFOLLIE, Jean Pierre RENAUDIN.
Parc Naturel Régional en Ardenne : Michel LAURENT, Juliette CHERIQUI-NORT, Bruno MAHE.
Pêche : Flavien DEMISSY, Raymond Godart, Georges MALHERBE.
Pelouse à orchidées de Mérale : Bernard YUNGMAN, Jean Paul FONTAINE.
P.Q.P.N. : Jean Paul DAVESNE, Flavien DEMISSY, Jean Pierre RENAUDIN, Roselyne ULRICH.
Réserve naturelle de la pointe de Givet : Jean Paul DAVESNE, Jean Noël HATRIVAL.
Schéma Directeur de l'Agglomération de Charleville-Mézières : Stéphane LANHER, Michel LAURENT, Bruno MAHE.
Sentier Nature : Jean Pierre RENAUDIN, Michel FERNANDEZ, Guy FRICOTEAU, Georges MALHERBE, Pierre DUPUIT.
Site Internet : Gérard TISSERAND, Pierre BRION, Guy FRICOTEAU.
Transports : Georges D'ACHON.

Ah, c'était le bon temps !

Le 29 juin 1961, nous partions en famille dans la forêt entre Aussonce et Juniville pour la cueillette des fraises des bois. L'incomparable saveur de *ces* délicieuses fraises valait alors toutes les madeleines de Marcel Proust ! C'était aussi l'heureuse époque où les renards n'avaient pas encore inventé l'échinococcose alvéolaire, pas plus que les campagnols roussâtres, la fièvre hémorragique... Nous partions donc en toute inconscience dans cette vaste forêt de résineux et, précisément, au pied d'un pin sylvestre de 20 cm de diamètre, un oiseau grisâtre et assez grand s'envola. Une brève recherche me permit de découvrir deux neufs posés à même le sol. *Ils* étaient étranges, elliptiques et fortement tachetés de brun. N'ayant pu déterminer le propriétaire de ce nid, je décidai de revenir à la fin de la cueillette. Deux heures plus tard, j'étais en présence d'un oiseau très mimétique, ressemblant à un morceau d'écorce : mon premier engoulevent d'Europe ! Rencontre majeure, que je notai avec ferveur dans un grand classeur rouge. Le soir, je vérifiai ma découverte dans «l'Atlas des oiseaux » chez Nathan. Ouvrage d'une redoutable imperfection. Il faut dire qu'à *cette* heureuse époque, le 'Peterson" n'existait pas en France et les quelques guides disponibles étaient d'une rare médiocrité... La revue « Naturalia » était d'une plus haute tenue, ainsi R.D. Etchecopar, membre du Muséum d'histoire naturelle et ornithologue réputé, n'hésitait pas à y prodiguer ses conseils pour entreprendre une belle collection d'œufs... Il faut dire que ce monsieur était l'héritier d'une fabuleuse collection de 6 000 coquilles!!!

Cette même année, les chasseurs du village tuèrent le jour de l'ouverture une outarde canepetière. Comme cette espèce était jugée comestible, on m'en donna seulement les pattes... Puis, connaissant mon intérêt pour les "zoziaux", ils m'apportèrent au cours de la saison deux buses, un pic mar, une effraie, un hibou des marais et un drôle de corbeau (en fait un pic noir !). Enfin, cerise sur le gâteau, le coiffeur du village, au prix d'un exploit cynégétique inouï, estourbit une superbe femelle de faucon pèlerin qui côtoyait un peu trop ses pigeons... La notion d'espèce protégée restait alors un concept encore bien vague, à l'appréciation de chacun.

Un grand bond et quelques décennies plus tard, je retrouve toujours avec intérêt cette région. Le déboisement a été spectaculaire. Seul subsiste un massif forestier intéressant entre Aussonce et Juniville où plus personne n'ose manger la moindre fraise des bois car nous sommes surinformés (et désinformés par la même occasion) sur les risques encourus. Par contre cette forêt concentre la plupart des espèces que l'on rencontrait à l'époque. Certes, l'engoulevent ne trouve plus de clairières assez grandes pour nicher mais dans les betteraves l'aedicnème criard est revenu. La perdrix grise augmente ses effectifs depuis quelques années, tout comme le lièvre et le chevreuil souvent observés le long de la route.

Les talus de la région préservent toujours les quelques taxons d'ophrys que nous pouvons enfin identifier avec l'aide de guides de plus en plus performants. Il en va de même pour la reconnaissance des oiseaux, des mammifères, des plantes, des mousses... Le choix est devenu pléthorique !

En outre, il existe maintenant de nombreuses associations, regroupant des gens passionnés, toujours prêts à vous guider et à vous aider. Le sentiment de solitude que j'éprouvais au lycée, étant pratiquement le seul à m'intéresser aux oiseaux, n'existe plus. La génération actuelle est beaucoup plus motivée. Les jeunes sont nombreux à s'orienter vers la Nature, à l'étudier, à la protéger. Tout est loin d'être parfait, pourtant la conscience collective évolue lentement, trop lentement pour nous, mais de façon positive. Les chasseurs également deviennent plus respectueux des espèces protégées. Si, si !.. Par ailleurs, ils ont maintenant vieilli (leur âge moyen en France est de 55 ans!) et leur nombre continue de décliner.

Je reste ainsi persuadé que l'élanion blanc, observé précisément près de Juniville au cours des mois de septembre et octobre derniers, n'aurait jamais survécu à l'ouverture de la chasse dans les années 60 !

L'élanion blanc
Voir journal n° 66

Dans cette morosité qui oppresse notre vieux pays, il existe bien des raisons d'espérer. Le bon temps, c'est maintenant ! Il arrive... Essayons d'y contribuer.

Jean Champion

Programme de sauvegarde de la Chevêche d'Athéna

La Fondation Nature & Découverte a accepté de subventionner le programme de l'Association ReNArd pour la sauvegarde de la Chevêche d'Athéna à hauteur de 2500 €. Cette somme sera utilisée en partie pour mettre en place des panneaux d'exposition accompagnés de photos, pour éditer des plaquettes et construire de nouveaux nichoirs. Cette aide supplémentaire doit permettre de dynamiser et de maintenir ce programme sur plusieurs années.

Je profite de cette occasion pour faire un petit rappel sur l'organisation du programme, destiné à tous les bénévoles :

- les prospections nocturnes dans les communes sont reprises depuis le mois de mars,
- pour ceux qui ont encore des nichoirs à poser, il faut le faire très vite,
- pour les responsables de secteur et les bénévoles, il faut réaliser une visite des nichoirs fin avril pour vérifier si le nichoir est occupé ou non,
- puis si le nichoir est occupé, le baguage des individus se fera fin mai par Alain Sauvage, responsable du programme de baguage,
- en automne, nettoyage des nichoirs pour éviter le développement des maladies,
- et c'est reparti pour une année supplémentaire.

L'ensemble des observations et les fiches de suivi des nichoirs doivent être renvoyées à Daniel Gayet, coordinateur du programme.

Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à me contacter. Merci à tous.

Ludivine Pothier

Quelques bonnes nouvelles

Le Parlement polonais a décidé **d'interdire les O.G.M.** en Pologne

Le tribunal de Bobigny a constaté que **Monsanto France**, qui saisissait les comptes de la Confédération Paysanne suite à une action de 1998, **n'avait plus d'existence légale depuis 2001.**

Le Conseil d'Etat a jugé **illégaux** les **essais O.G.M. de Monsanto de 2004.**

Le Conseil d'Etat a aussi confirmé l'**interdiction du Gaucho !**

La bambouseraie de Saint Saturnin

Eh oui ! Il existe une bambouseraie dans le département de la Marne. Nul besoin d'aller dans le sud de la France pour en visiter une. Elle se trouve dans un petit village de 43 âmes à **SAINT SATURNIN**, dans le canton d'Anglure, à la limite de l'Aube. Ses créateurs, Monsieur et Madame MION, forment un couple de gens accueillants, très sympathiques, passionnés par la culture des bambous.

On peut en cultiver 350 variétés en France dont 70 s'adaptent au climat et à la terre calcaire de la Marne.

On trouve à SAINT SAURNIN depuis les bambous géants de 10 m de hauteur jusqu'aux bambous miniatures. Certaines cannes ont un aspect caractéristique : voici « la peau de panthère » à l'écorce lisse au départ de la croissance qui présente ensuite des taches noires ou encore « le ventre de bouddha » pour son aspect bombé. On peut voir entre autres des bambous buissonnants ou cespiteux (qui croissent en touffes compactes) ou encore des cannes noires et des cannes aux nœuds duveteux.

Dans la propriété de 5 hectares, on ne trouve pas que des bambous, on trouve également 300 espèces d'arbres, d'arbustes ou de plantes sauvages : c'est un magnifique jardin botanique.

Où pourra-t-on encore voir l'exposition « LES ARDENNES, COTE NATURE » ?

Mai 2006	Conseil Régional à Châlons en Champagne
Du 06 au 19 juin 2006	Salle des fêtes de Rethel
Du 20 juin au 1er septembre 2006	Manse abbatiale d'Elan
Septembre 2006	Crédits mutuels de Revin, Vouziers et Rethel
Du 1er octobre au 30 novembre 2006	Musée de la Forêt à Renwez
Du 05 décembre 2006 au 14 janvier 2007	Crédit mutuel des enseignants des Ardennes 6 Avenue de Gaulle à Charleville-Mézières

Quelques rappels

Samedi 3 juin	13 h 30 14 h	Mairie de Rethel Mairie de Wignicourt	A la découverte des orchidées de la pelouse de Wignicourt avec J.F. Malicet.
Mardi 6 juin Du 6 au 17 juin	18 h	Salle des fêtes de Rethel Salle des fêtes de Rethel	Inauguration de l'exposition « Les Ardennes, côté nature » à la salle des fêtes de Rethel. Diaporama de Jacques Rouet. Exposition à gardienner.
Dimanche 18 juin			Participation à la fête du Pays rethélois.
Sam.&D.24 et 25 juin		Balan	Participation à la foire bio.
Mardi 4 juillet	13 h 30 14 h	Mairie de Rethel La Romagne	A la découverte d'une ZNIEFF : les « Woicheux » à la « Romagne » avec Jacques Lucas.
28-29-30 juillet		Bure (Meuse)	Festival avec le réseau « Sortir du Nucléaire »
Mardi 5 septembre	18 h	Mairie de Rethel	Le castor dans les Ardennes avec Jean Paul Bois, spécialiste du castor.
Dim. 10 septembre		Nanteuil sur Aisne	Participation à la Fête des enfants.
Samedi 23 Dimanche 24 et lundi 25 septembre		Launois sur Vence	Salon de l'environnement et Floralies d'automne à Launois sur Vence.
Mardi 3 octobre	18 h	Mairie de Rethel	Champignons des Ardennes avec Bernard Laigle, Marc Langlois et Jacques Rouet.
Samedi 28 octobre	13 h 30 14 h	Mairie de Rethel Eglise de Signy-l'Abbaye	A la découverte des champignons en forêt de Signy-l'Abbaye.

Vous aimez la LECTURE…

Votre Vision vous en interdit ce PLAISIR

… venez à la

BIBLIOTHEQUE SONORE

DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE

Permanences : 49 rue Jacques Simon
le mercredi et le samedi de 10h00 à 12H00
Tel : **03 26 64 15 92**

… Le livre qu'on écoute
vous aidera à le retrouver par des
PRÊTS GRATUITS
sur plus de **3250** livres enregistrés
sur Cassettes ou CD-audio
par des **DONNEURS DE VOIX**
bénévoles

Œuvre du LIONS-CLUB-INTERNATIONAL – ASSOC. DES DONNEURS DE VOIX Reconnue d'utilité publique (décret du 28/10/77)

Etes vous à jour de votre cotisation 2006 ?

Avec journal
Individuel : 15 €
famille : 20 €
Moins de 18 ans : 10 €

Sans journal
Individuel : 10 €
famille : 15 €
Moins de 18 ans : 5 €

4 rue Bellevue
08300 Rethel
Tél/Fax : 03 24 38 55 59